



Références à rappeler pour régularisation :

Dossier 2C PATRIMOINE
Liasse G 3303 0030693 Immatriculation
Contrôleur auroreb

SODAREX RIVE DROITE
2TER AV DESCARTES
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Libourne, le 02 septembre 2026

Réclamation de pièces ou renseignements manquants

(Article R123-97 du code de commerce)

Madame, Monsieur,

Après contrôle juridique, j'ai le regret de vous aviser que votre demande d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés reçue au Greffe le 02/09/2026 n'est pas conforme aux dispositions applicables.

Il vous appartient de me communiquer :

- S'agissant d'une SAS, l'attestation de dépôt des fonds ne peut être postérieure à la date de signature des statuts. Veuillez revoir et nous transmettre un rectificatif de l'avis de parution.

- L'attestation de dépôt des fonds n'est pas signée de la banque. Veuillez revoir en conséquence.

*L'attestation est datée du 25 août 2026
Le JAL et les statuts du 1er septembre
L'attestation est antérieure de base*

rec à fco

Important : Vous disposez d'un délai de 15 jours pour compléter votre dossier.

La formalité n'aura d'effet juridique et ne prendra date qu'après régularisation des éléments ci-dessus énoncés. A l'expiration du délai susvisé, il vous sera opposé un refus d'inscription ou de modification au registre du commerce et des sociétés en application des dispositions de l'article R.123-97, alinéa 3, du code de commerce.

Le refus d'inscription ou de modification entraînera l'annulation de la formalité objet de la présente et pour une demande d'inscription l'annulation, en application des dispositions de l'article R.123-227 du code de commerce, du numéro d'identification (numéro SIREN) attribué par les services de l'INSEE à la société en formation.

Pour régulariser votre dossier, vous devez **impérativement** vous rendre sur le site du guichet unique électronique opéré par l'INPI (www.inpi.fr), le greffe n'ayant pas la possibilité de recevoir directement (dépôt au guichet, courrier, mail ...) les éléments nécessaires à la régularisation.

Pour toute question concernant votre formalité, nous vous remercions de ne pas contacter le greffe qui ne pourrait prendre en considération votre demande et vous invitons à vous adresser directement à l'INPI par téléphone au 01 56 65 89 98 ou en ligne à l'adresse www.inpi.fr/contactez-nous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Greffière,